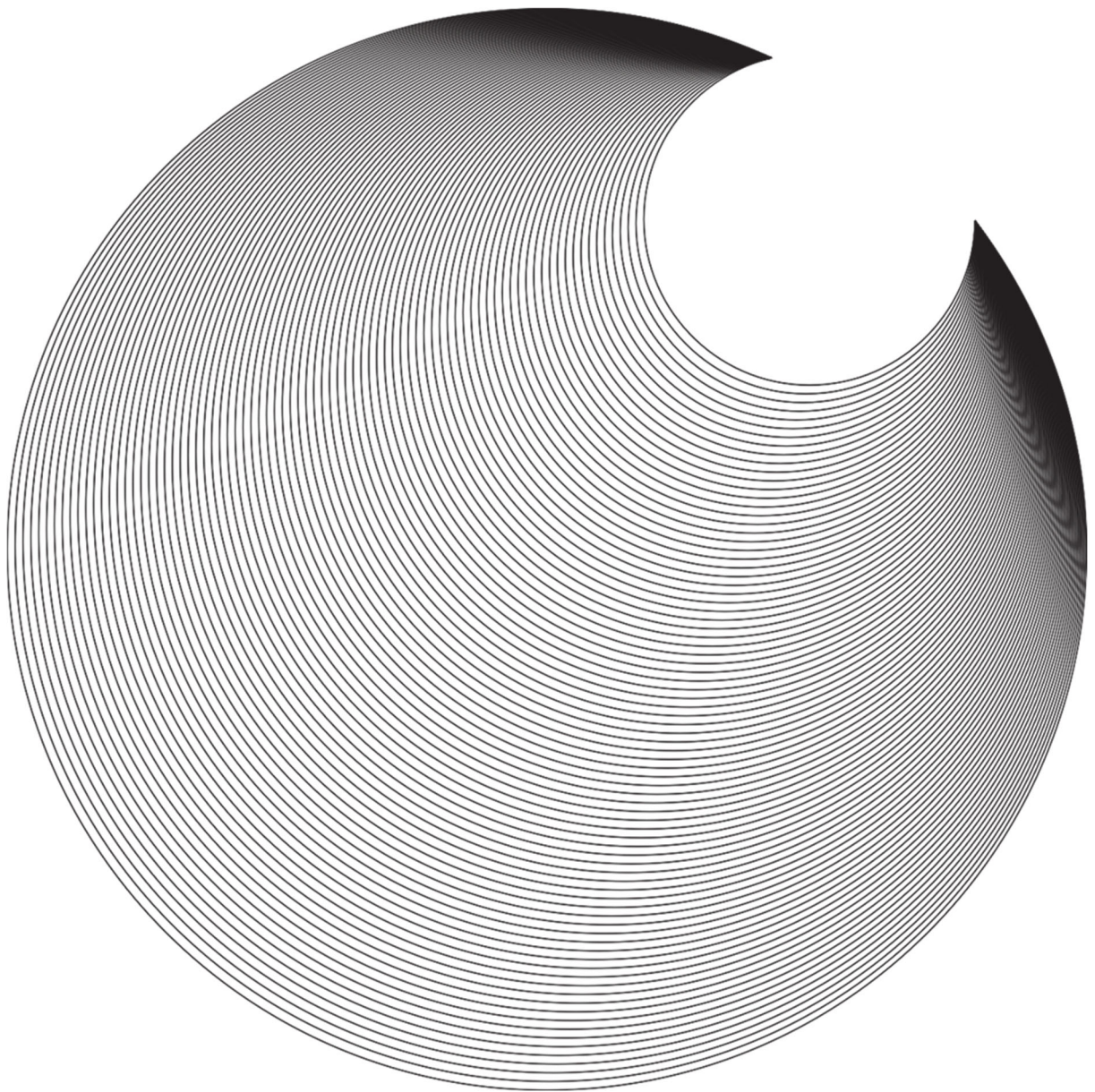


Rapport Annuel 2024



ins-fr.ch



Inspectorat chantiers Fribourg
Baustelleninspektorat Freiburg

**Avec ses deux mandats de l'Etat de
Fribourg et ses 9 mandats avec les
commissions paritaires,
l'Inspectorat chantiers Fribourg est
l'organe de contrôle du canton,
dans le domaine de la construction.
L'avantage de ce principe est la
synergie de contrôle sur les
chantiers.**

Sommaire

Rapport Annuel 2024

Philosophie	6
L'inspection 2024 en bref	8
Historique	10
Rétrospective 2024	12
Portrait de l'association	14
Organisation	16
Rapport financier	18
Finances en détail	22
Statistiques	26
Référencements	40

Philosophie

Le mot du Président

RAS pour résumer l'année écoulée relèverait de l'utopie... tant les évolutions se succèdent et nous obligent à nous adapter en permanence.

L'introduction de nouveaux processus informatiques – comme BatiControl, que ce soit au niveau cantonal ou national – a amené l'ICF à repenser son organisation et à réinventer certains de ses processus internes. Ces réflexions ont mis en évidence des limites de nos outils informatiques actuels. Il est ainsi devenu nécessaire d'envisager le renouvellement de notre logiciel de gestion tout en maîtrisant les coûts que cela implique.

Grâce à l'engagement de nos membres, cette phase de transition vise à rationaliser notre fonctionnement et à gagner en efficacité, notamment dans la rédaction des rapports. Ce processus d'adaptation a été rendu possible grâce à l'implication constante de nos collaborateurs, à qui un engagement sans faille a, une fois encore, été demandé.

Mais chaque avancée réserve son lot de surprises. La loi sur la protection des données impose des exigences parfois complexes qui peuvent paraître pour l'utilisateur à la fois abstraites et contraignantes. Pour mieux les comprendre et les intégrer, nous avons sollicité un avis de droit spécifique. Celui-ci nous a permis de lever certaines réticences, de dissiper quelques mythes persistants et de clarifier les modes de communication entre les personnes concernées par nos enquêtes.

Je tiens à remercier notre nouveau directeur, qui s'implique avec force et efficacité dans la mise en œuvre de ces changements, ainsi que l'ensemble des collaborateurs qui l'accompagnent dans une ambiance de travail remarquable.

RAS l'an prochain ?

On peut toujours rêver.

A stylized, handwritten signature in black ink, enclosed within a hand-drawn rectangular frame.

Jacques Piller

Président

Le mot du Directeur

Voilà, déjà une année à la direction de l'Inspectorat chantiers Fribourg. Une année qui est passée à grande vitesse, tant les tâches furent diverses et variées. C'est que le poste auquel j'ai été promu n'existait pas en tant que tel. Bon nombres de ces tâches ou éléments s'y rattachant n'existaient tout bonnement pas. Il a fallu que j'aie puiser dans mes 40 années d'expérience pour retrouver des automatismes, d'autres points de droit, RH, gestion et analyse d'entreprise oublié ces dernières années. Mais c'est comme le vélo une fois appris cela ne s'oublie pas.

Après une rapide immersion dans le poste en décembre, il a fallu tout d'abord analyser, élaborer un plan et corriger la sécurité informatique. Dans le même temps les infrastructures ont montrées leur obsolescence, après plus de dix ans de service. Un serveur qui ne voulait pas d'un inspecteur supplémentaire. Une partie de ces dépenses n'avaient pas été budgétisées. Et voilà que commençait déjà le jeu d'équilibriste entre la maîtrise d'un budget et devoir investir dans nos outils de travail.

Les statistiques du premier trimestre se profilaient à l'horizon avec une remise à niveau des éléments existants. La tournée de nos partenaires et leurs demandes de ne plus travailler sur un principe d'avance - restitution mais sur une facturation des prestations fournies réellement. Une nouvelle convention unifiée a fait son apparition avec, là aussi, un calcul d'une nouvelle tarification. Et voilà, il a fallu mettre en place un système de calcul du prix de l'heure de l'ICF basé sur les heures effectives de chaque poste. Cela a aussi permis de pouvoir calculer une « rentabilité relative » des prestations fournies.

Mais comme cela ne va jamais comme dans un monde parfait, l'analyse et correction de certains processus administratifs n'ont pas plu à tous les collaborateurs. Et malheureusement il a fallu se séparer de certains. L'arrivée de remplaçants a soufflé la poussière qui s'accumulait sur des dossiers.

Voilà déjà une année et le poste de directeur est posé sur des bases solides pour affronter les défis, innombrables, de ces prochaines années.



Jean-Baptiste Aubry

Directeur

L'inspectorat 2024 en bref

Quelques chiffres intéressants.

Nombre de rapport de contrôles			
302	257	CHF 960'000	
Travail au noir TN	Travail détaché LDét	Budget 2024 Inspectorat chantiers Fribourg	
454	929	CHF 30'261	
Convention de travail CCT	Environnement SEn	Peine conventionnelle infligée aux LDét pour le compte des CP - CPP	
1942			
Au total		1	6
Nombre d'ouvriers contrôlés		EPT	
398-732-504		1.8	1.2
LDét - CCT - TN		Travail au noir TN	Environnement SEn
35/34	289	1.0	2.1
Rapport du samedi TN / CCT	Heures travaillées le samedi	Convention de travail CCT	Travail détaché LDét

	10 Mesures provisoires		89% Chantiers sans problème de gestion des eaux
675 Chantiers visités SEn		14 Personnes en fuite	
	29'141 Km sur les routes		3% Machines sans filtre à particules
19 Contrôles avec la police			
	94% Chantiers sans problème de gestion des déchets		80 Dénonciations Réalisées

Historique

Des balbutiements à nos jours.

Fin du siècle

La phase préparatoire

Dans le secteur de la construction du canton de Fribourg, les partenaires sociaux et l'Etat n'ont pas attendu l'adoption d'une législation fédérale pour lutter contre le travail au noir. Comme les cantons de Vaud et de Genève, Fribourg a été un précurseur dans ce type de lutte.

À la fin des années 90, un groupe de travail composé de représentants de l'Etat ainsi que des associations d'employeurs et d'employés a étudié la possibilité de mettre en place différentes structures non seulement pour lutter contre le travail illicite dans le secteur principal de la construction, mais aussi pour contrôler l'application des conventions collectives de travail sur les chantiers.

2000 - 2007

La commission tripartite de surveillance du travail au noir

Dans le courant de l'année 2000, une commission tripartite de surveillance du travail au noir dans la construction a été créée. Celle-ci était composée de 4 représentants de l'Etat, 4 représentants des associations des employeurs, 4 représentants des associations de travailleurs, d'un Président neutre et d'un secrétaire. Cette commission avait pour mission d'instituer la lutte contre le travail au noir, d'en suivre l'évolution et d'en rendre compte au Conseil d'Etat.

La commission a dû préparer une base légale. Celle-ci a été adoptée au milieu de l'année. Dans l'intervalle, la commission a pris contact avec les autres institutions. Il y avait notamment la CCC qui effectuait des contrôles de l'élimination des déchets de chantiers et certaines commissions paritaires qui effectuaient des contrôles des conditions de travail. Les institutions concernées se sont rendues compte des synergies à développer au niveau des divers contrôles effectués sur les chantiers.

Début 2003, la commission dispose de deux inspecteurs à plein temps pour réaliser les contrôles relatifs au travail au noir et les autres contrôles qui lui sont confiés. En novembre de cette même année, une ordonnance introduisant des émoluments est prise par le Conseil d'Etat. Ainsi, une partie des frais de fonctionnement pourra être couverte.

Au début de l'année 2002, le Conseil Fédéral publie un message relatif à la future législation fédérale en matière de lutte contre le travail au noir. Les parlementaires ayant de la peine à trouver un consensus, la loi fédérale mettra encore trois ans pour son adoption et six ans pour être mise en vigueur, finalement, le 1^{er} janvier 2008.

2007 - 2009

La commission paritaire de contrôle dans la construction

Vers le milieu de l'année 2007, au vu de l'entrée en vigueur de la législation fédérale sur le travail au noir, l'Etat annonce son retrait de la commission pour le 31 décembre de cette même année. Cela signifie que la commission tripartite va se transformer, de fait, en commission paritaire.

Une base légale cantonale étant nécessaire pour l'application de la législation fédérale, il en arrête les dispositions en prononçant une ordonnance, à titre transitoire. Ces dispositions seront reprises par la future Loi sur l'Emploi et le Marché du Travail (LEMT), mise en consultation en fin 2005. En raison de plusieurs reports, le projet précité n'a pu être présenté au Grand Conseil dans les délais prévus. L'article 9 de cette ordonnance prévoit la délégation des contrôles dans le secteur de la construction à un tiers.

Les associations des employeurs et des employés, constituant la commission paritaire de contrôles dans la construction (CPF) à partir du 1^{er} janvier 2008, prennent conscience que le statut de « commission » n'est pas une forme juridique très appropriée. C'est pourquoi ils créent une association au sens des articles 60 et suivant du Code civil suisse.

Au début de l'année 2002, le Conseil Fédéral publie un message relatif à la future législation fédérale en matière de lutte contre le travail au noir. Au vu de son contenu, la Commission hésite à développer sa structure de contrôle, car elle devra être réadaptée dans un avenir plus ou moins proche. Les parlementaires ayant de la peine à trouver un consensus, la loi fédérale mettra encore trois ans pour son adoption et six ans pour être mise en vigueur, finalement, le 1^{er} janvier 2008.

2009 - 2022

L'Inspectorat chantier Fribourg

Dès le 1^{er} janvier 2009, cette association, dénommée

« Association Fribourgeoise de Contrôle » (AFCo), reprend et poursuit les activités de la CPF.

2013 a été une année à marquer d'une pierre blanche, car les dirigeants de l'association ont choisi de s'organiser et de se structurer différemment. Jusqu'ici, l'association donnait un mandat de gestion à la Fédération Fribourgeoise des Entrepreneurs. Les inspecteurs étaient conduits par le secrétaire responsable. Pour l'avenir, un responsable d'inspectorat est engagé directement par l'association. Son activité partagée entre la gestion de l'association et du personnel ainsi que des tâches de contrôles l'absorbent pleinement d'où son engagement avec un taux d'occupation à 100%

Les dirigeants de l'association décident aussi d'améliorer les infrastructures. Le 16 novembre 2013, l'AFCo emménage dans de nouveaux bureaux sis au 1^{er} étage du bâtiment administratif de la Fédération Fribourgeoise des Entrepreneurs. Ces locaux, beaucoup plus spacieux et mieux éclairés offrent aux collaborateurs des conditions de travail bien plus agréables. Des investissements importants sont consentis pour l'achat de mobilier de bureau et de matériel informatique. En juin 2015, l'AFCo emménage dans des nouveaux locaux à Givisiez.

Le 1^{er} janvier 2022, l'AFCo change de nom et devient l'Inspectorat Chantiers Fribourg ICF avec un nouveau graphisme.

Rétrospective 2024

Faits marquants.

2024 a débuté par la clôture des nombreux dossiers ouverts en fin 2023 pour arriver aux quotas minimaux. Heureusement la météo, peu propice à la réouverture des chantiers, a fortement favorisé le maintien des inspecteurs dans nos bureaux.

Cette période a aussi contribué à une réorganisation du bureau. Celle-ci a consisté dans la modification de la topologie de l'étage, de façon à ce que la communication entre l'administration et les inspecteurs soit plus fluide et conviviale. Mais aussi dans la mise en application des nouveaux processus, la modification de la saisie, du traitement des rapports, et surtout le renforcement de la sécurité numérique de l'ICF. Il est clair que la mise en œuvre de la LPD a aussi obligé ce renforcement.

Avec 302 rapports, les contrôles pour la lutte contre le travail au noir, aidé du nouveau processus, se sont déroulés de façon homogène durant toutes l'année. Une formation de la Police cantonale via le SPE, une rencontre entre tous les inspecteurs de l'ICF et du SPE, un contrôle commun sur un gros objectif ont pérennisé la bonne entente entre les deux services. 10 mesures provisoires d'interdiction d'accès à un lieu de travail ont été émises en 2024 contre 7 en 2023. Le bilan est plus que positif.

Le nombre d'annonce pour les travailleurs détachés semble se stabiliser sur les 3 dernières années. Ce qui semblerait indiquer qu'avec un franc fort et la situation non-frontalière du Canton de Fribourg, cela n'attire plus autant les entreprises étrangères. Mais la problématique, salariale et sociale, est majoritaire dans nos contrôles.

Depuis 2014, les contrôles des déchets, de l'air et de l'eau font partie intégrante des contrôles. En 2021 le contrôle des sols est venu compléter le catalogue. Les objectifs de ces contrôles ont été atteints. Mais lors de ces contrôles les inspecteurs doivent énormément faire de

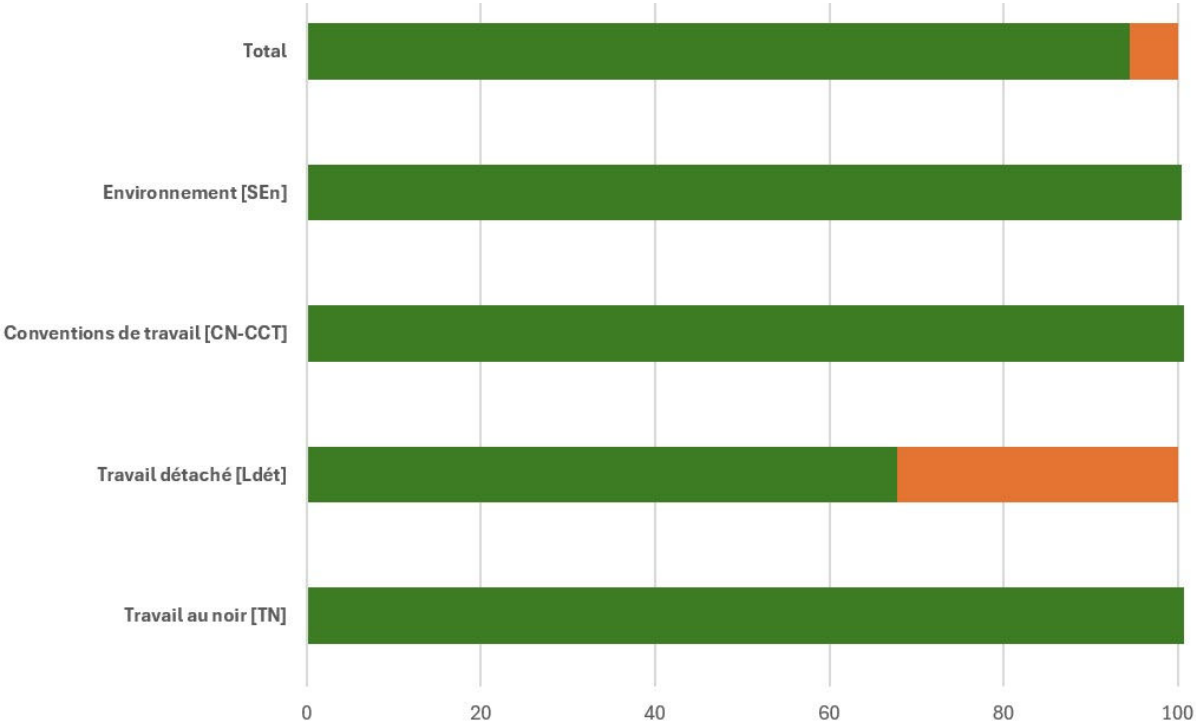
pédagogie et donner des explications. Cela démontre bien que la sensibilisation de la gestion des sols a besoin de formation dans tous les secteurs. Après une année de contrôles GD PEB (polluants environnementaux du bâti) lors de nos contrôle de routine, l'heure du bilan est arrivée. Ici aussi il faudra que la SUVA sensibilise et forme les acteurs de la construction, ceci à tous les niveaux. Bien sûr que nous rencontrons une majorité de bons élèves mais les cancre sont malheureusement légion. Des réflexions au niveaux de nos instances devront éventuellement être menées pour que l'on puisse trouver et mettre en place certaines mesures contraignantes.

Les contrôles du samedi fonctionnent bien. Nous ne vous cachons pas que ces sorties de fin de semaine sont compliquées et ne facilite pas l'établissement d'un rapport avec des soupçons d'infraction établis de façon clairs. Les personnes contrôlées ont, pour certains, trouvés certaines parades, que je ne dévoilerai pas ici, pour contourner le système. Il est important de rappeler que tant les travailleurs que les employeurs ont l'obligation de se soumettre au différentes lois et règlements pour le travail du samedi.

La construction est un secteur clé de l'économie de notre pays, qui contribue à la croissance et au développement de celui-ci. Cependant il est confronté à la problématique du travail illégal. Ce type de travail nuit à nos institutions ainsi qu'aux droits sociaux des travailleurs. C'est pourquoi l'Inspectorat chantier Fribourg travaille étroitement avec le Service Public de l'Emploi afin de freiner ce fléau.

En conclusion, les objectifs de l'année 2024 ont été pleinement atteints au regard de la totalité des mandats. Remercions encore les collaborateurs de l'ICF pour le travail de qualité effectué mais aussi pour la pédagogie et les renseignements prodigués sur les chantiers.

Taux de réalisation général



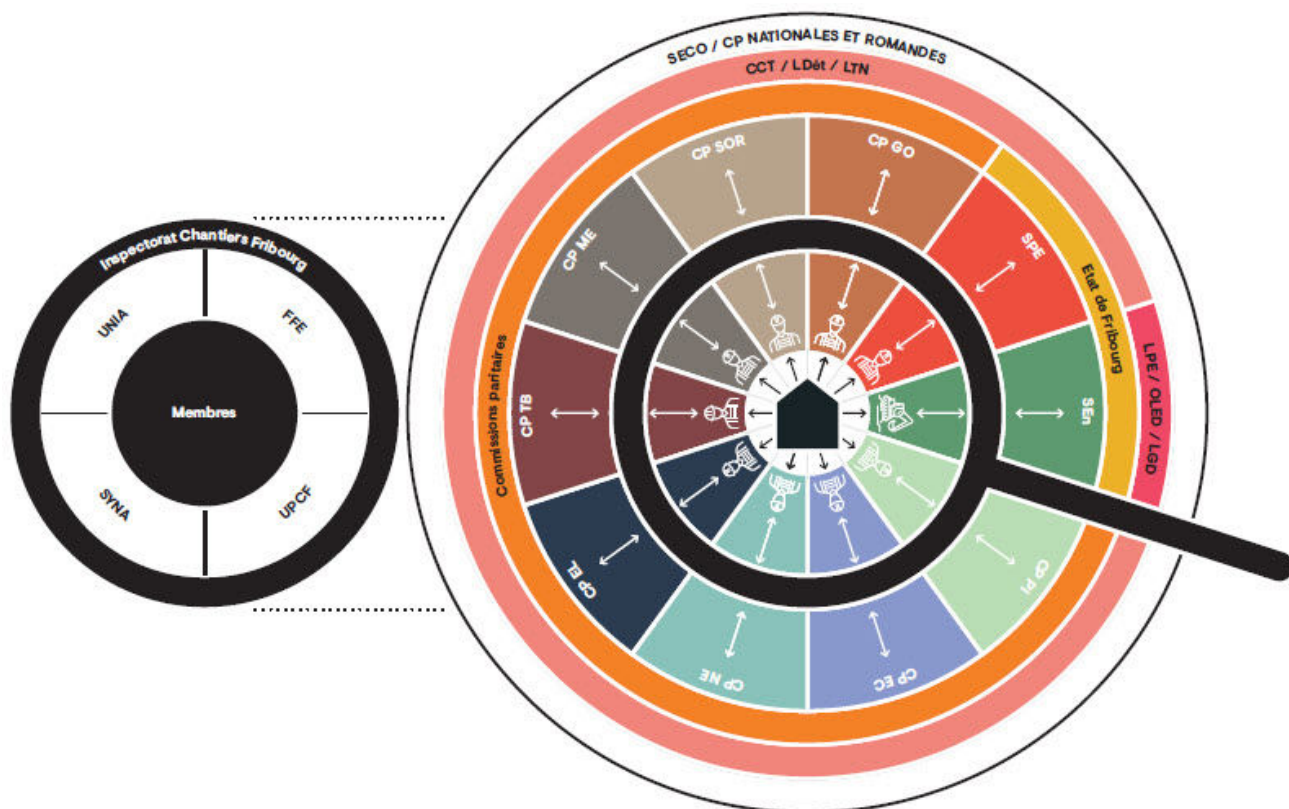
	Mandat	Effectués	Solde	Réalisation %
Travail au noir [TN]	300	302	-2	100.67
Travail détaché [Ldét]	379	257	122	67.81
Conventions de travail [CN-CCT]	451	454	-3	100.67
Environnement [SEn]	925	929	-4	100.43
Total	2055	1942	113	94.50

Portrait de l'association

**Notre association, par son
inspectorat, réalise l'ensemble des
contrôles sur le canton de Fribourg.**

Nos membres

- ⇒ **FFE-FBV** **Fédération Fribourgeoise des Entrepreneurs**
- ⇒ **UPCF** **Union Patronale du Canton de Fribourg**
- ⇒ **UNIA** **Le Syndicat**
- ⇒ **SYNA** **Syndicat interprofessionnel**



Nos buts

L'Inspectorat chantiers Fribourg reçoit des mandats de prestations conclus avec différents mandants dont les tâches et les compétences liées aux contrôles lui sont déléguées.

Nos contrôles s'effectuent sur la base des conventions et des lois suivantes:

	SECO	Secrétariat d'Etat à l'économie
	CPN	Commissions paritaires nationales
	CPR	Commissions paritaires romandes
	CCT	Conventions collectives de travail
	LDét	Loi sur le travail détaché des entreprises étrangères
	LTN	Loi sur le travail au noir
	LPE	Loi sur la protection de l'environnement
	OLED	Ordonnance sur les déchets
	LGD	Loi sur la gestion des déchets

Nos mandants

 Etat de Fribourg

-  SEn Service de l'environnement
-  SPE Service public de l'emploi

 Commissions paritaires (CP)

-  CP GO Secteur principal de la construction
-  CP SOR Second oeuvre
Bois / Plâtre et peinture / Carrelage
-  CP ME Métallurgie
-  CP TB Branche des techniques du bâtiment
-  CP EL Domaine de l'électricité
-  CP NE Nettoyage
-  CP EC Echafaudage
-  CP PI Paysagiste

Nos organes

La structure de notre inspectorat est composée:

- d'une assemblée générale
- d'un conseil d'administration
- d'un organe de révision

Elle est complétée par deux éléments d'exécution, soit:

- le secrétariat
- l'inspectorat

Organisation

La force de l'inspection est son organisation paritaire entre syndicat et patronat. Les prises de décisions par le consensus au sein du conseil d'administration relèvent de la bonne marche de l'ICF.

1 Assemblée Générale (AG)

Fonction	Nom	Partenaire
Président	Jacques Pillier	Indépendant
Secrétaire	Jean-Baptiste Aubry	Directeur ICF
Membres	Eric Sassi	UPCF
	François Clément	UNIA
	David Valterio	FFE-FBV
	Ernesto Suarez	SYNA
	Daniel Bürdel	UPCF
	Fatima Fernandes	UNIA
	Burim Ramaj	FFE-FBV
	Brian Niedegger	SYNA

Nombre de séance 1

2 Conseil d'Administration (CA)

Fonction	Nom	Profession	Entrée au CA
Président	Jacques Pillier	Avocat	2015
Vice président	Eric Sassi	Entrepreneur	2022
Membres	François Clément	Secrétaire régional UNIA	2021
	David Valterio	Directeur FFE-FBV	2024
	Ernesto Suarez	Secrétaire régional SYNA	2024
Secrétaire	Jean-Baptiste Aubry	Directeur ICF	2023

Nombre de séance 7

3 Inspectorat

Fonction	Nom	Taux d'occupation	Entrée
Directeur	Jean-Baptiste Aubry	100%	2023
Inspecteur	Dominique Mossu	100%	2015
	Eric Moret	100%	2012
	Huseiyn Kabayel	100%	2018
	Daniel Meyer	100%	2023
	Sylvia Baechler	100%	2023
Admin. LDét	Nicolas Dessibourg	80%	2024

Rapport financier

**L'état financier de l'Inspectorat
chantier Fribourg est équilibré grâce
à son nouveau système.**

Objectifs fixés

Pour l'année 2024, les objectifs principaux étaient :

- ⇒ Avoir des comptes équilibrés
- ⇒ Assurer le système de financement
- ⇒ Remplir les mandats en respectant les objectifs fixés en termes de qualité
- ⇒ Rencontrer nos mandataire une fois par an
- ⇒ Rôder de nouvelles structures

Historique et objectifs réalisés

Les mandants de l'ICF, soit l'Etat et les Commissions paritaires (CP) sont les principales sources financières des budgets de l'ICF. En 2017, le capital de l'inspectorat était passé à -170'242.-. Dans un premier temps, grâce aux CP et à leur décision d'abandonner les amendes reçues des entreprises de travailleurs détachés, l'ICF a pu relever la tête et passer à un capital de -66'376.- Mais malgré cet énorme effort des commissions paritaires, le système financier du moment était tombé dans l'obsolescence.

Dans une deuxième phase, l'Inspectorat chantiers Fribourg a proposé un nouveau système à ses mandants. Il est basé sur une clef de répartition par rapport aux besoins de ces derniers, soit les équivalents à plein temps. Tous les mandants ont compris que l'ICF dépendait d'eux et ont accepté ce nouveau système.

Cependant, le problème n'était pas totalement résolu. Ce nouveau système permettait à l'ICF de ne plus perdre de l'argent, mais il ne permettait pas de renflouer le capital. C'est pourquoi, dans les budgets de chaque année, nous retrouvons un poste ouvert dans les charges de 20'000.- afin d'effacer la dette et de l'améliorer chaque année. Ce processus a permis de liquider les comptes courants (amendes LDét) qui appartenaient aux CP.

A ce jour, le capital est positif avec de bonnes liquidités. Nous continuons ce système dans les prochaines années jusqu'à ce que les dettes soient totalement remboursées. Nous

remercions nos mandants pour cette précieuse aide.

Le système de clef de répartition est arrivé en bout de course en 2023 avec un capital 96'932.01. En 2024 avec l'arrivée des projets de nouvelles conventions des CP/CN et la demande de ne plus effectuer de remboursement des prestations non fournies, basé sur cette dite clé de répartition, un nouveau modèle de facturation des prestations a été mis en place. Ce modèle est basé sur la facturation des prestations réelles et calculées sur le prix de l'heure de l'ICF. Le capital de 2024 est de 100'086.13. La recapitalisation devrait se poursuivre afin d'atteindre les 250'000.-. De cette manière les finances pourraient palier à une éventuelle absence prolongée d'un collaborateur ou faire face à des investissements non planifiés

L'année 2024 a été une année où les quotas ont pu être respecté pour tous nos partenaires. Cependant les quotas des LDét, fixé par le SECO, sont inatteignables dans certaines branches. L'explication est simple, d'une part sans une quantité suffisante d'annonces contrôlables et de laisser 12 mois avant un nouveau contrôle, il est difficile de respecter les objectifs. Une stratégie drastique est en place et nous a permis de réaliser 257 rapports.

Le CA se félicite de la bonne tenue des comptes et de leur stabilité. L'ICF pérennise son état financier ce qui est réjouissant.

Analyses financières

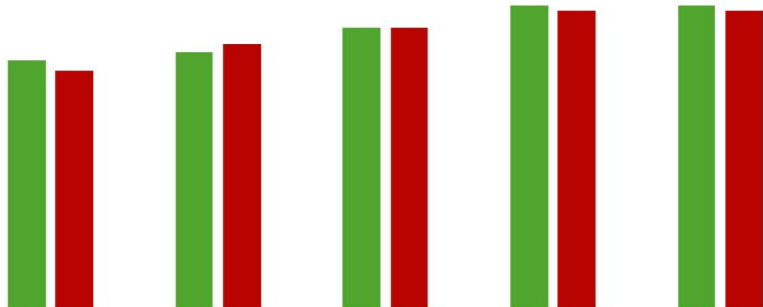
Evolution détaillée des produits

Valeur en CHF	2020	2021	2022	2023	2024
Produits contrôles	855 650,05	945 650,00	999 550,00	868 919,55	980 176.05
Autres produits	-95 368,00	-161 353,01	-139 417,96	58 766,62	226.99
Total produits	760 282,05	784 296,99	860 132,04	927 686,17	980 403.04

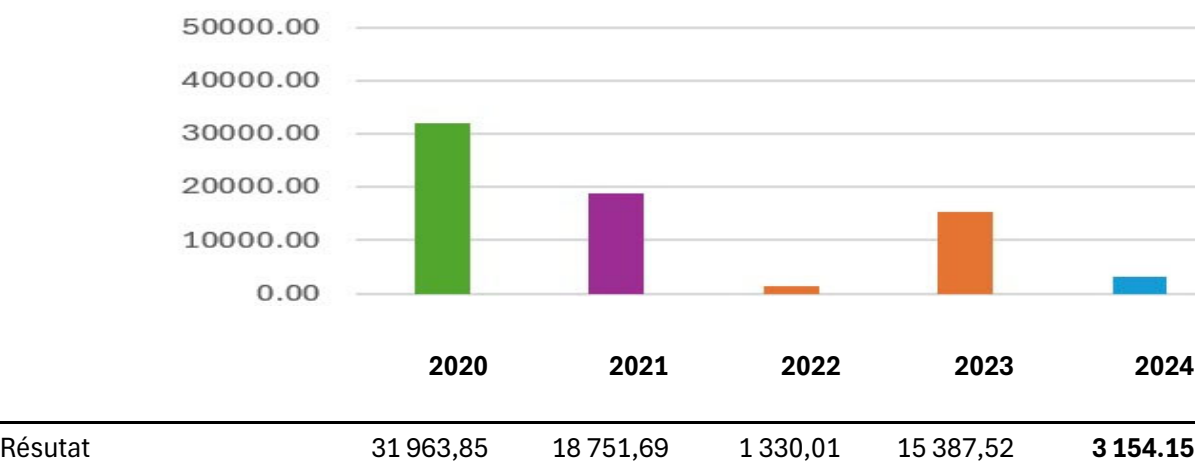
Evolution détaillée des charges

Valeur en CHF	2020	2021	2022	2023	2024
Charges salariales	606 406,90	694 428,96	711 672,25	673 004,75	757 864.51
Administration	22 013,65	23 613,25	31 186,10	79 550,02	116 320.52
Infrastructures	70 217,70	99 557,29	95 079,98	107 653,06	92 769.85
Financières	40 825,60	51 256,19	60 052,10	51 495,71	10 294.01
Diverses	-11 145,65	-8 310,39	-9 188,40	595,11	-
Exploitation COVID-19	-	-50 000,00	-30 000,00	-	-
Total charges	728 318,20	810 545,30	858 802,03	912 298,65	977 248.89

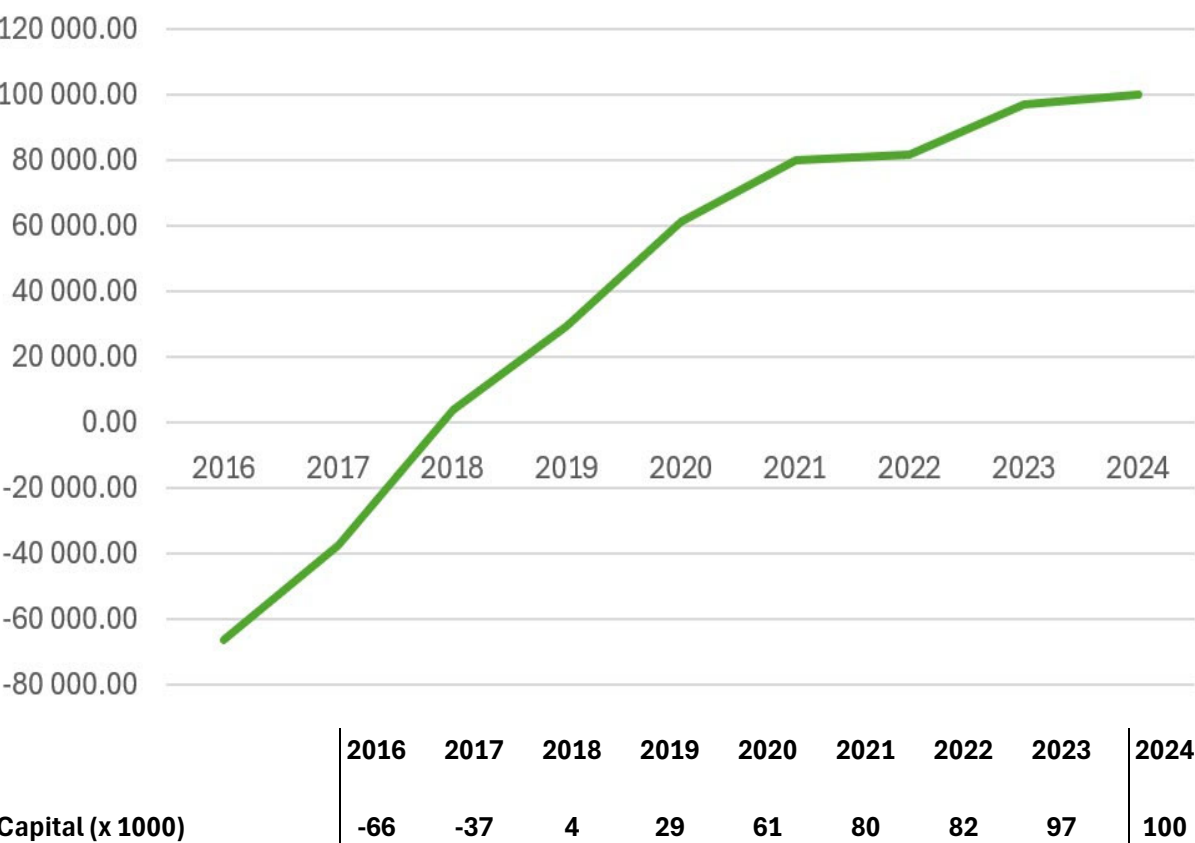
Evolution détaillée des produits et charges

						
Valeur en CHF		2020	2021	2022	2023	2024
Produits	760 282,05	784 296,99	860 132,04	927 686,17	980 403,04	
Charges	728 318,20	810 545,30	858 802,03	912 298,65	977 248,89	
Résultat	31 963,85	-26 248,31	1 330,01	15 387,52	3 154,15	

Evolution du résultat



Evolution du capital



Finances en détail

Comptes 2024 et Budget 2025.

BILAND

Actifs

N°	TITRE DU COMPTE	2023	2024
1000	PostFinance CCP 10-1182145-0	470 526,11	113 560.88
1100	Débiteurs	0,00	230 635.00
1300	Actifs transitoires	21 469,70	16 560.89
1510	Informatique et téléphonie	8 200,00	4 700.00
1520	Mobilier de bureau	2 350,00	-
1517	Agencement de bureau	12 400,00	8 900.00
2303	TVA décompte	9 012,07	-
Total actifs du bilan		523 957,88	374 356.77

Passifs

N°	TITRE DU COMPTE	2023	2024
2000	Créanciers	39 378,52	5 166.15
2300	Passifs transitoires	10 857.70	36 600.00
2310	TVA décompte	-	12 504.46
2410	Prêt Fribourg Fond	120 000.00	120 000.00
2420	Prêt CPPF-SOR	100 000.00	100 000.00
2685	Provision chiffre d'affaire à restituer	156 789.65	-
Capital précédent :		96 932.01	
Bénéfice de l'exercice :		3 154.15	
2130	Capital	100 086.13	96 932,01
Total passifs du bilan		523 957,88	374 356.77

Produits

N°	TITRE DU COMPTE	COMPTE 2023	BUDGET 2024	COMPTE 2024	BUDGET 2025
	Contrôles travail au noir	269 250,00	270 000,00	273 774.06	270 000.00
	Contrôles protection environnement	173 018,06	173 500,00	175 925.18	173 500.00
	Contrôles sécurité sur chantiers	-	10 000,00	-	-
	Contrôles travail détaché	227 925,15	264 000,00	283 214.09	235 000.00
	Contrôles conditions travail (CN-CCT)	198 726,34	241 150,00	247 262.72	253 300.00
	Autres produits	58 766,62	1 050,00	226.99	13 250.00
	Total produits	927 686,17	959 700,00	980 403.04	945 050.00

Charges

N°	TITRE DU COMPTE	COMPTE 2023	BUDGET 2024	COMPTE 2024	BUDGET 2025
	CHARGES SALARIALES	678 570.10	720 100.00	757 864.51	759 800.00
	Masse salariale	658 337.40	688 600.00	735 618.02	734 500.00
	Autres charges du personnel	20 232.70	31 500.00	22 246.49	25 300.00
	CHARGES ADMINISTRATIVES	132 539.53	123 400.00	116 320.52	73 900.00
	AG & CA	69 879.92	41 000.00	26 051.10	16 500.00
	Administration	9 670.10	9 300.00	8 481.45	2 600.00
	Économat	10 162.88	9 100.00	11 678.72	13 700.00
	Représentation & Cafétaria	3 384.60	5 000.00	1 309.35	3 000.00
	Téléphonie & Informatique	39 442.03	56 000.00	68 799.90	35 100.00
	Frais juridique	0.00	3 000.00	0.00	3 000.00
	INFRASTRUCTURES	90 343.91	100 000.00	92 769.85	93 900.00
	Locaux	61 030.61	64 500.00	61 695.30	64 500.00
	Mobilier et machines de bureau	457.35	5 500.00	4 162.45	1 500.00
	Véhicules	28 855.95	30 000.00	26 912.10	27 900.00
	FRAIS FINANCIERS	10 845.11	6 200.00	10 294.01	10 000.00
	Frais financiers divers	595.11	-8 300.00	944.01	800.00
	Amortissements	10 250.00	14 500.00	9 350.00	9 200.00
	CHARGES D'EXPLOITATION	0.00	10 000.00	0.00	5 000.00
	Dissolution de provisions	0.00	0.00	0.00	0.00
	Provisions frais juridiques	0.00	10 000.00	0.00	5 000.00
	Total charges	912 298,65	959 700,00	977 248.89	942 600.00

Résultats

N°	TITRE DU COMPTE	COMPTE 2023	BUDGET 2024	COMPTE 2024	BUDGET 2025
	Total des produits	927 686,17	959 700,00	980 403.04	945 050.00
	Total des charges	912 298,65	959 700,00	977 248.89	942 600.00
	Résultat	15 387,52	0,00	3 154.15	2 450.00

Rapport de l'Organe de révision des comptes annuels 2024

période du 01.01 au 31.12.2024

Rapport de l'Organe de révision sur le contrôle restreint à l'Assemblée Générale des membres de L'Inspectorat chantiers Fribourg, Givisiez

[Le rapport original est consultable à l'inspectorat]

En notre qualité d'organe de révision, nous avons contrôlé les comptes annuels (bilan, compte de profits et pertes et annexe) de l'Inspectorat chantiers Fribourg pour l'exercice arrêté au 31.12.2024.

La responsabilité de l'établissement des comptes annuels incombe à la direction alors que notre mission consiste à contrôler ces comptes. Nous attestons que nous remplissons les exigences légales d'agrément et d'indépendance.

Notre contrôle a été effectué selon la Norme suisse relative au contrôle restreint. Cette norme requiert de planifier et de réaliser le contrôle de manière telle que des anomalies significatives dans les comptes annuels puissent être constatées. Un contrôle restreint englobe principalement des auditions, des opérations de contrôle analytiques ainsi que des vérifications détaillées appropriées des documents disponibles dans l'entreprise contrôlée. En revanche, des vérifications des flux d'exploitation et du système de contrôle interne ainsi que des auditions et d'autres opérations de contrôle destinées à détecter des fraudes ne font pas partie de ce contrôle.

Lors de notre contrôle, nous n'avons pas rencontré d'élément nous permettant de conclure que les comptes annuels ne sont pas conformes à la loi et aux statuts.

Annexe aux comptes

Art. 959 C al. 1.1

Les présents comptes annuels ont été établis en conformité avec les principes du droit suisse, en particulier des articles sur la tenue de comptabilité et la présentation des comptes commerciaux du code des obligations (art. 957 à 962 CO).

Les actifs immobilisés représentent des biens comptabilisés à leur coût d’acquisition ou de revient et frappés d’un amortissement annuel, prorata temporis, aux taux usuels dictés par la notice A 1995 de l’impôt fédéral direct. A chaque boucllement, une réflexion est faite entre la valeur du marché actuelle et la valeur comptable. Il n’y a donc en aucun cas une surévaluation de ces actifs.

Art. 959 C al. 2.2

Nous attestons que la moyenne annuelle des emplois à plein temps n’est pas supérieure à 10.

Art. 959 C al. 2.7

	31.12.2024	31.12.2023	Variation
Dette envers l’institution de prévoyance professionnelle CIEPP	0.00	0.00	0.00

Art. 959 C al.2.13

Evénements survenus après la date du Bilan
⇒ néant

Marly, le 26 mars 2025

Fiducum SA

Andreas Berger

Expert-comptable diplômé
Expert-réviseur agréé
Réviseur responsable

Gregory Savary

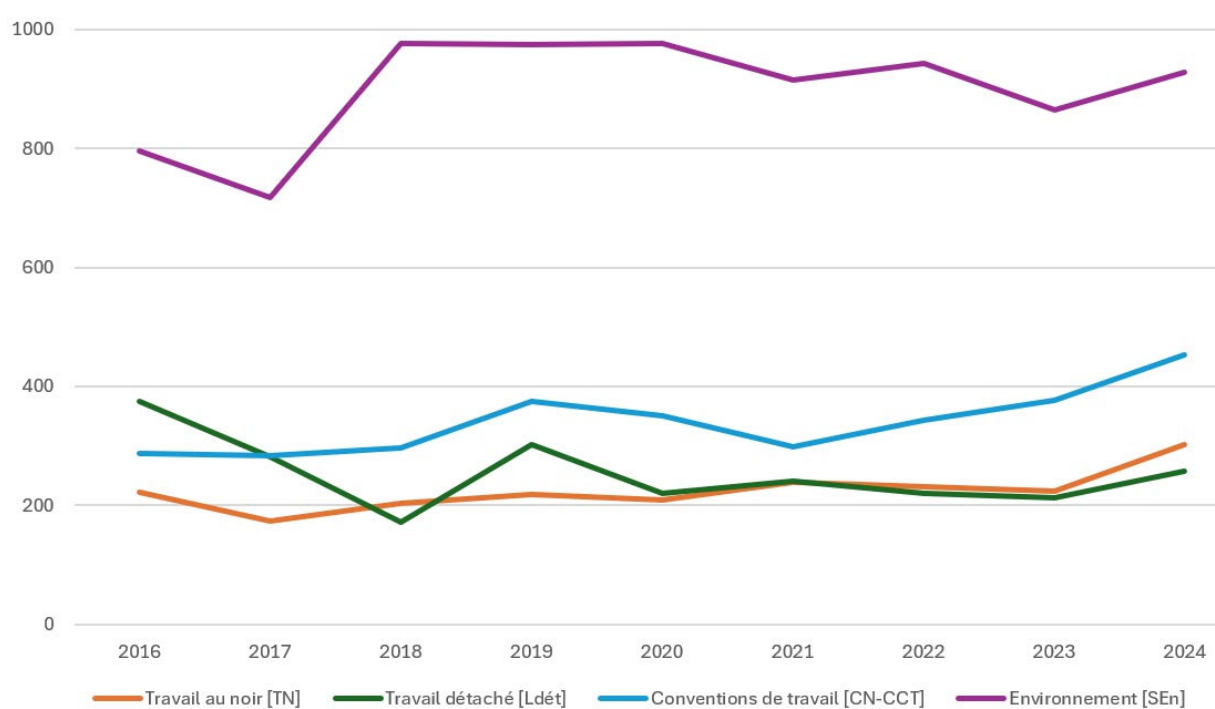
Spécialiste en finance et
comptabilité avec brevet fédéral
Réviseur agréé

Statistiques

Les rapports établis par l'Inspectorat chantiers Fribourg contiennent énormément d'informations. Celles-ci sont représentées graphiquement.

Contrôles en globalité

Evolution du nombre de contrôles

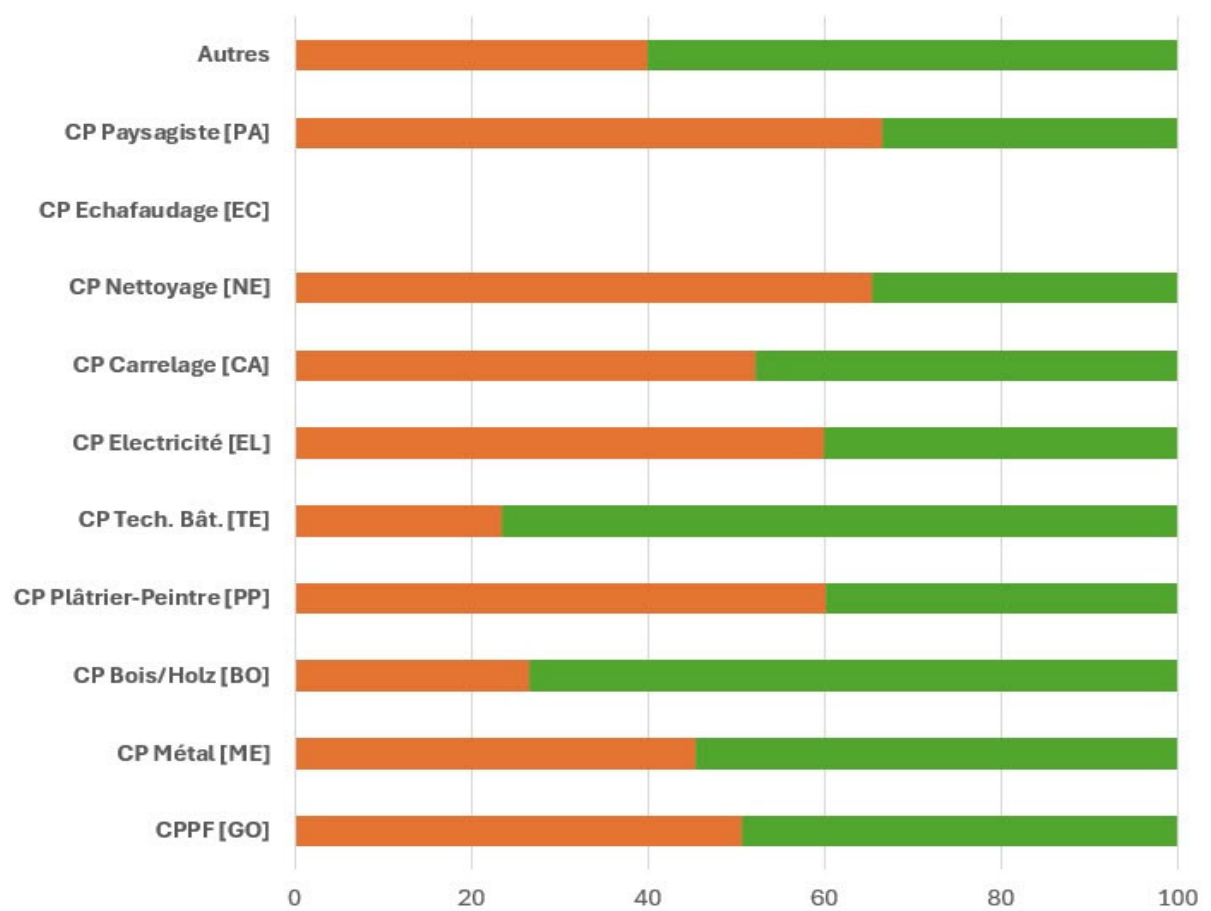


	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024
Travail au noir [TN]	223	174	203	219	209	238	231	224	302
Travail détaché [Ldét]	374	282	172	302	221	241	221	213	257
Conventions de travail [CN-CCT]	287	284	296	374	351	298	343	376	454
Environnement [SEn]	796	718	976	974	976	916	943	864	929

Contrôles en détail

Taux de soupçons par branche

TN

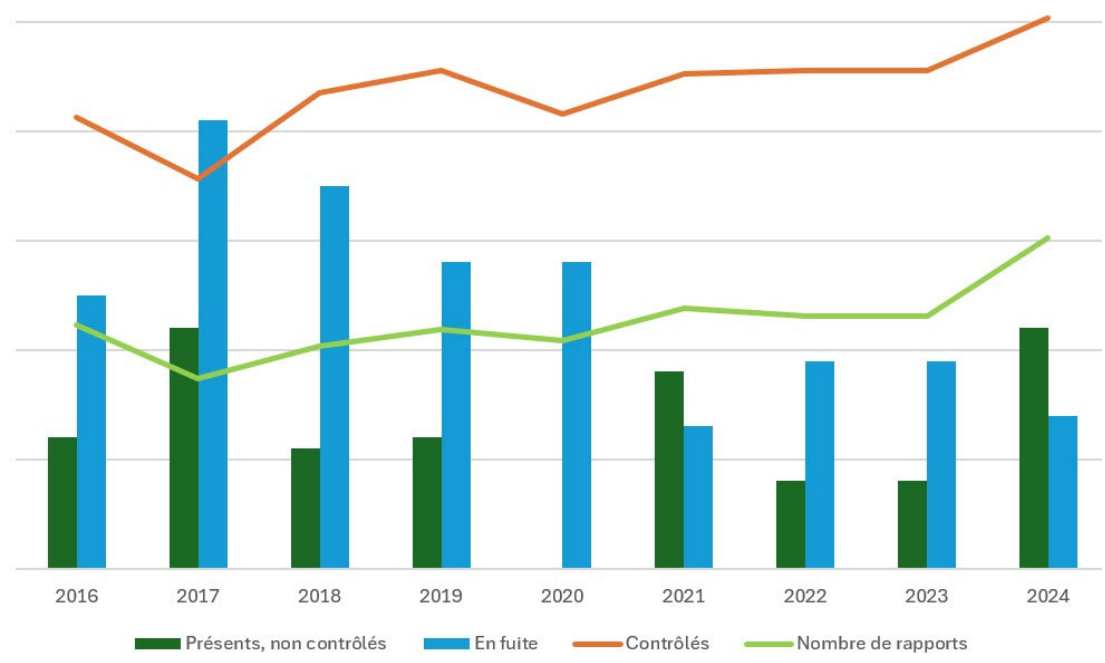


	Contrôles	Soupçons	Taux %
CPPF [GO]	73	37	50.68
CP Métal [ME]	11	5	45.45
CP Bois/Holz [BO]	45	12	26.67
CP Plâtrier-Peintre [PP]	78	47	60.26
CP Tech. Bât. [TE]	17	4	23.53
CP Electricité [EL]	15	9	60.00
CP Carrelage [CA]	23	12	52.17
CP Nettoyage [NE]	26	17	65.38
CP Echafaudage [EC]	0	0	
CP Paysagiste [PA]	9	6	66.67
Autres	5	2	40.00
Total	302	151	50.00

Contrôles en détail

Evolution contrôles des travailleurs

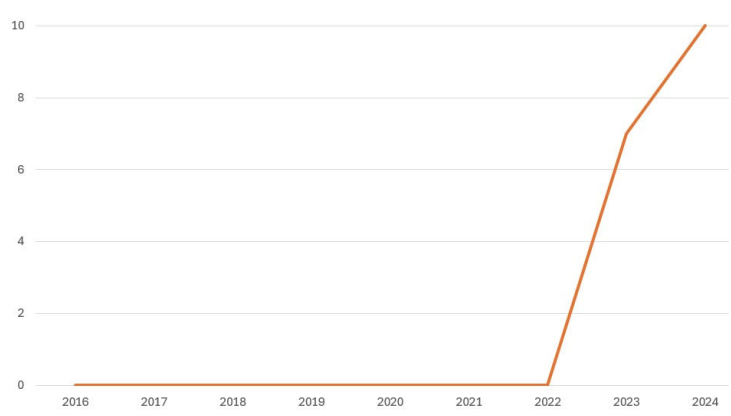
TN



	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024
Contrôlés	413	357	435	455	416	452	455	488	503
Présents, non contrôlés	12	22	11	12	0	18	8	17	22
En fuite	25	41	35	28	28	13	19	21	14

Evolution mesures provisoires

TN

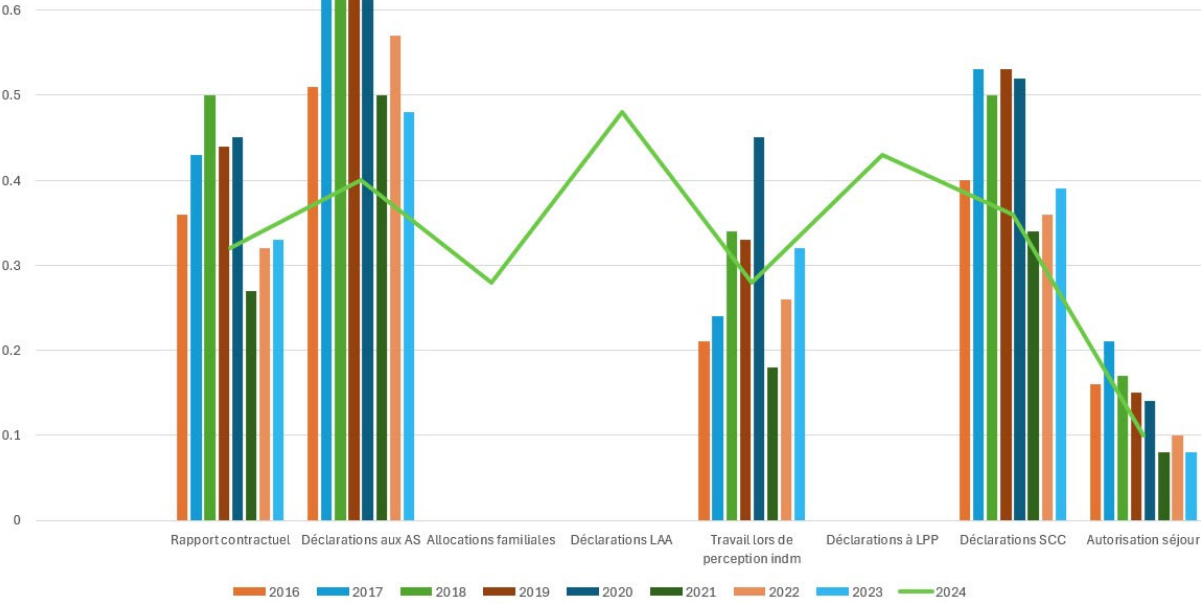


	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024
Mesures provisoires	-	-	-	-	-	-	-	7	10

Contrôles en détail

Evolution soupçons d'infraction

TN

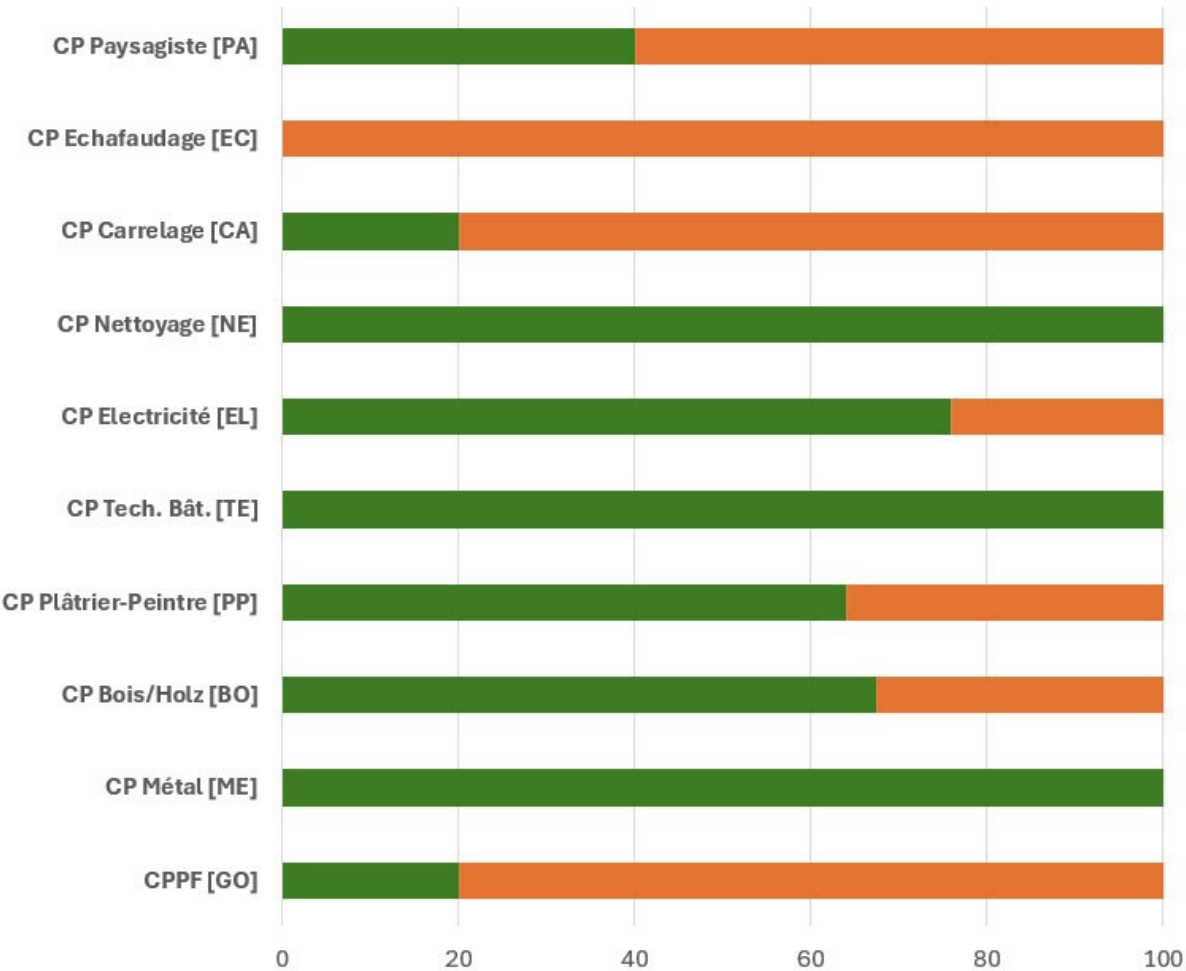


	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024
Rapport contractuel	36%	43%	50%	44%	45%	27%	32%	33%	32%
Déclarations aux AS	51%	64%	63%	65%	64%	50%	57%	48%	40%
Allocations familiales									28%
Déclarations LAA									48%
Travail lors de perc. indm	21%	24%	34%	33%	45%	18%	26%	32%	28%
Déclarations à LPP									43%
Déclarations SCC	40%	53%	50%	53%	52%	34%	36%	39%	36%
Autorisation séjour	16%	21%	17%	15%	14%	8%	10%	8%	10%

Contrôles en détail

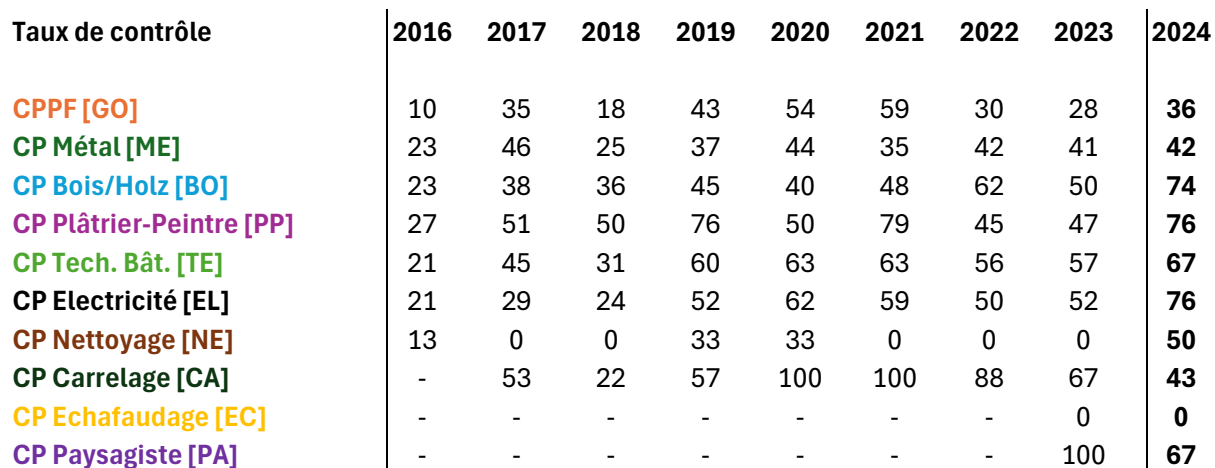
Taux de réalisation

LDét



	Mandat	Effectués	Solde	Taux %
CPPF [GO]	40	8	32	20.00
CP Métal [ME]	50	50	0	100.00
CP Bois/Holz [BO]	160	108	52	67.50
CP Plâtrier-Peintre [PP]	25	16	9	64.00
CP Tech. Bât. [TE]	44	44	0	100.00
CP Electricité [EL]	29	22	7	75.86
CP Nettoyage [NE]	0	2	-2	100.00
CP Carrelage [CA]	15	3	12	20.00
CP Echafaudage [EC]	3	0	3	0.00
CP Paysagiste [PA]	10	4	6	40.00
Total	376	257	119	68.35

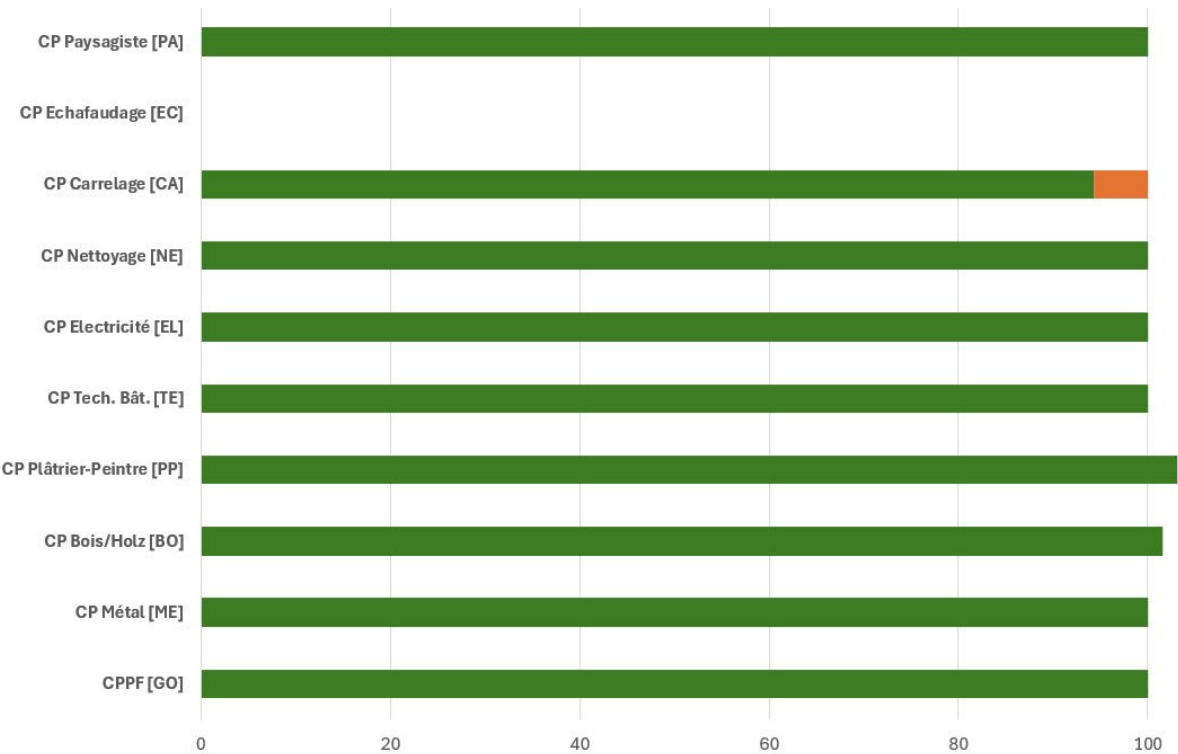
LDét



Contrôles en détail

Taux de réalisation

CN - CCT

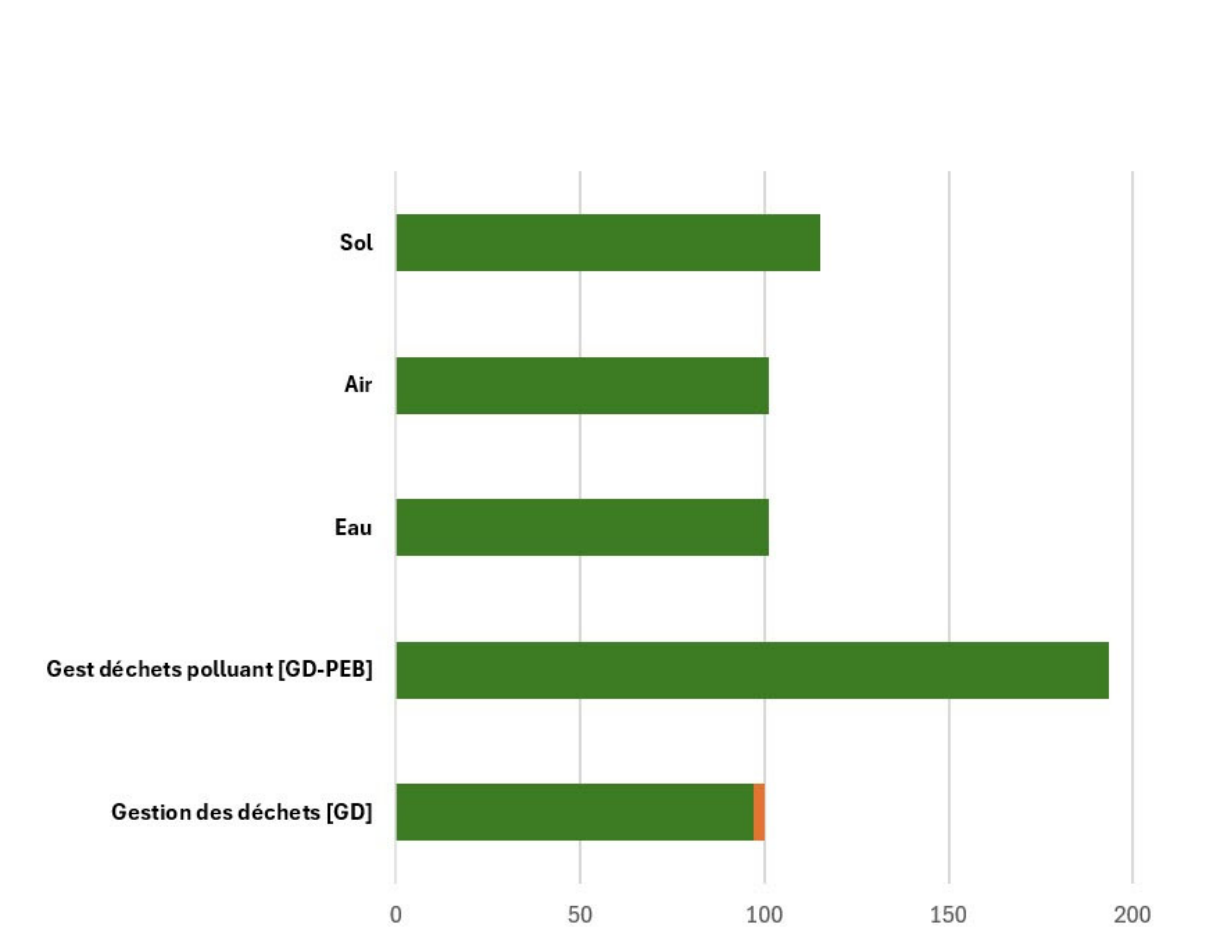


	Mandat	Effectués	Solde	Taux %
CPPF [GO]	130	130	0	100.00
CP Métal [ME]	20	20	0	100.00
CP Bois/Holz [BO]	65	66	-1	101.54
CP Plâtrier-Peintre [PP]	95	98	-3	103.16
CP Tech. Bât. [TE]	27	27	0	100.00
CP Electricité [EL]	25	25	0	100.00
CP Nettoyage [NE]	40	40	0	100.00
CP Carrelage [CA]	35	33	2	94.29
CP Echafaudage [EC]	0	0	0	0.00
CP Paysagiste [PA]	15	15	0	100.00
Total	452	454	-2	100.44

Contrôles en détail

Taux de réalisation

SEn

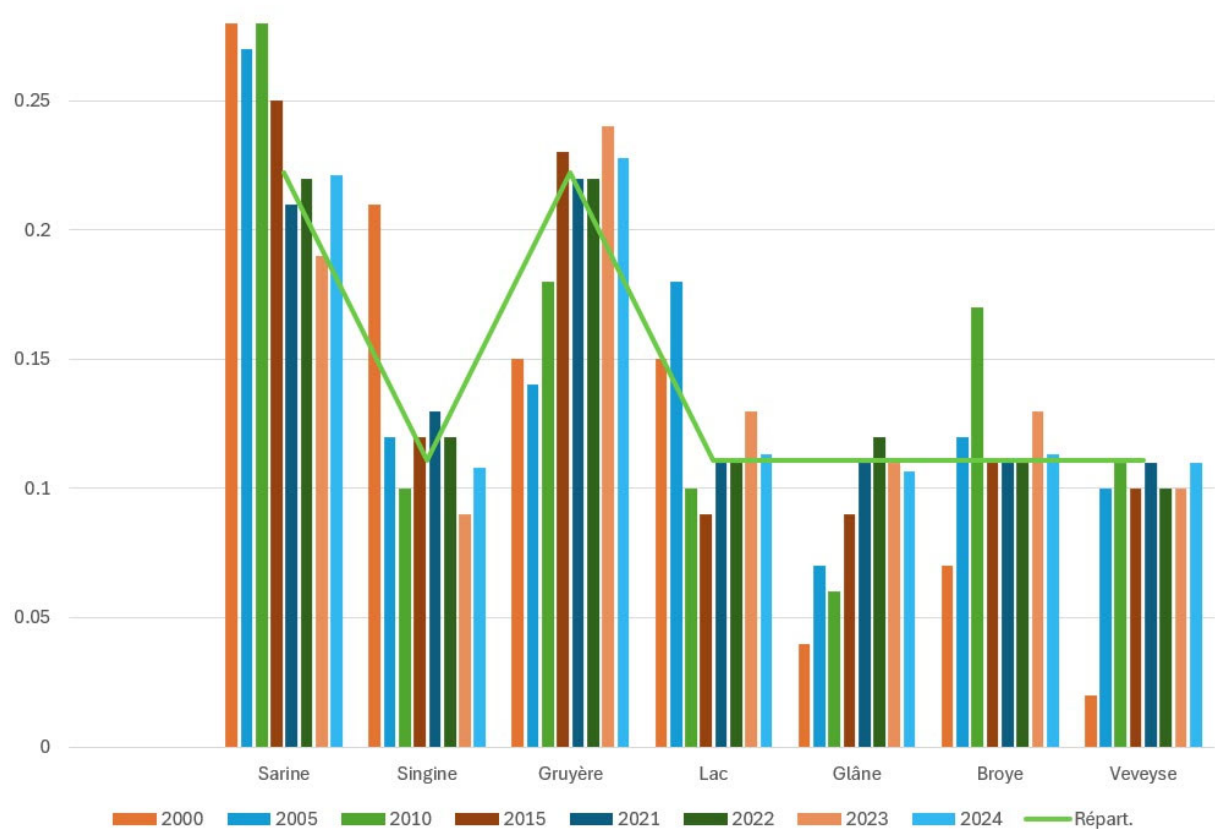


	Mandat	Effectués	Solde	Taux %
Gestion des déchets [GD]	580	563	17	97.07
Gest déchets polluant [GD-PEB]	15	29	-14	193.33
Eau	160	162	-2	101.25
Air	150	152	-2	101.33
Sol	20	23	-3	115.00
Total	925	929	-4	100.43

Contrôles en détail

Evolution taux contrôle

SEn / GD

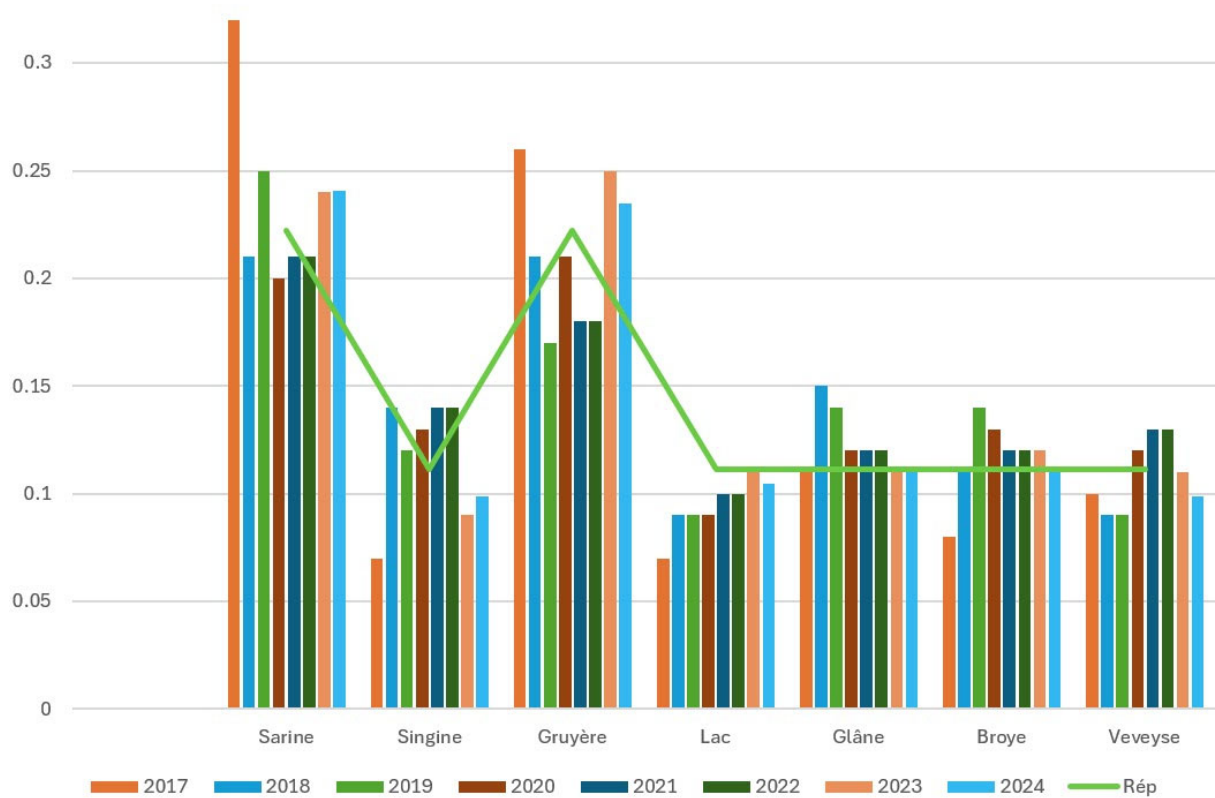


	2005	2010	2015	2021	2022	2023	2024
Sarine	27%	28%	25%	21%	22%	19%	22%
Singine	12%	10%	12%	13%	12%	9%	11%
Gruyère	14%	18%	23%	22%	22%	24%	23%
Lac	18%	10%	9%	11%	11%	13%	11%
Glâne	7%	6%	9%	11%	12%	11%	11%
Broye	12%	17%	11%	11%	11%	13%	11%
Veveyse	10%	11%	10%	11%	10%	10%	11%

Contrôles en détail

Taux de réalisation

SEn / EAU

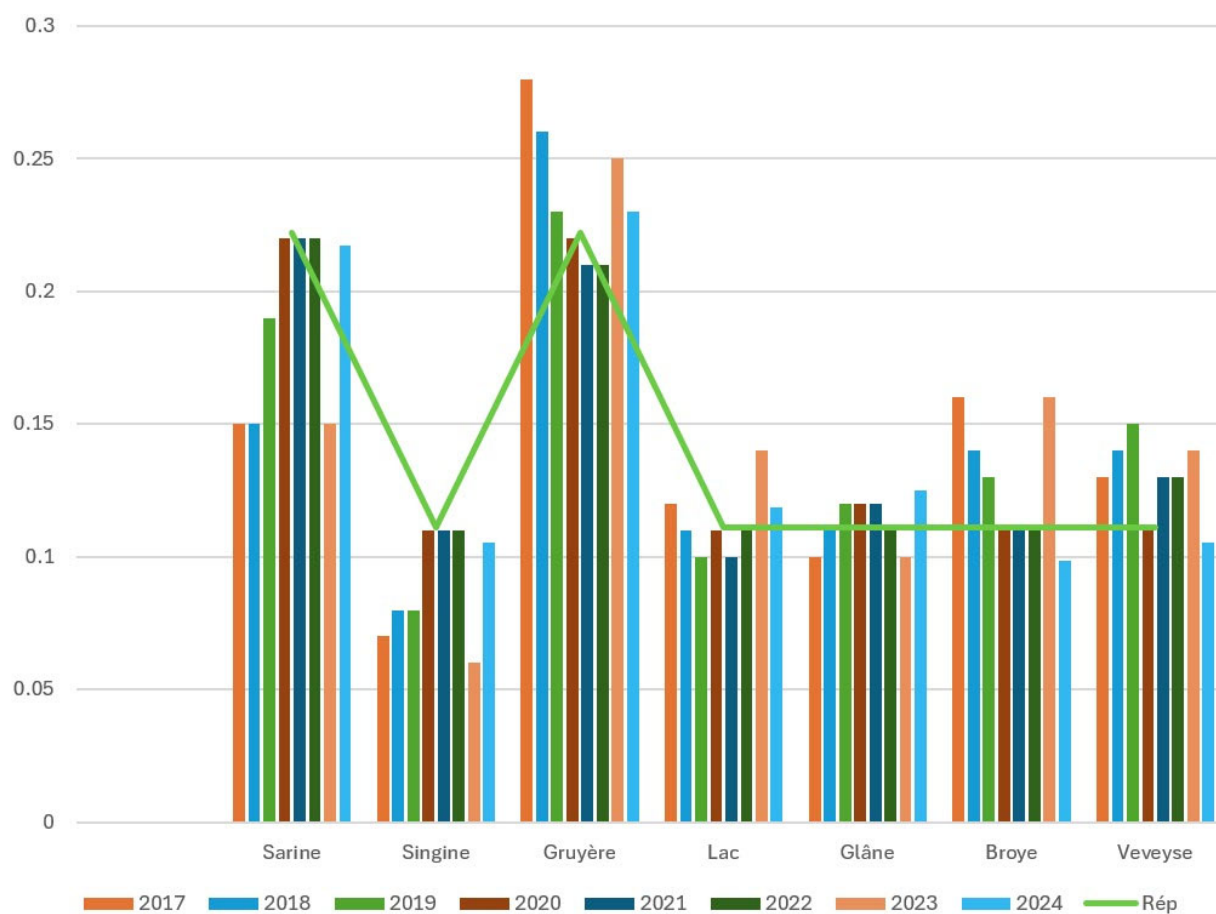


	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024
Sarine	21%	25%	20%	21%	21%	24%	24%
Singine	14%	12%	13%	14%	14%	9%	10%
Gruyère	21%	17%	21%	18%	18%	25%	23%
Lac	9%	9%	9%	10%	10%	11%	10%
Glâne	15%	14%	12%	12%	12%	11%	11%
Broye	11%	14%	13%	12%	12%	12%	11%
Veveyse	9%	9%	12%	13%	13%	11%	10%

Contrôles en détail

Taux de réalisation

SEn / AIR



	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024
Sarine	15%	19%	22%	22%	22%	15%	22%
Singine	8%	8%	11%	11%	11%	6%	11%
Gruyère	26%	23%	22%	21%	21%	25%	23%
Lac	11%	10%	11%	10%	11%	14%	12%
Glâne	11%	12%	12%	12%	11%	10%	13%
Broye	14%	13%	11%	11%	11%	16%	10%
Veveyse	14%	15%	11%	13%	13%	14%	11%

Références

Membres de l'inspectorat

**Fédération Fribourgeoise
Des Entrepreneurs FFE/FBV**
Route de l'Industrie 71
1791 Courtaman

**Union Patronale du Canton
de Fribourg UPCF**
Route de l'Hôpital 15
1700 Fribourg

Syndicat SYNA, région Fribourg
Route du Petit-Moncor 1A
1752 Villars-sur-Glâne

Syndicat UNIA, région Fribourg
Route des Arsenaux 15
1700 Fribourg

Comptabilité

ICF
Route des Fluides 5
1762 Givisiez

Organe de contrôle

Fiducor SA
Route de Fribourg 15
1723 Marly

Impressum

ICF
Route des Fluides 5
1762 Givisiez

Mandats

Service Public de l'Emploi (SPE)
Boulevard de Pérolles 25
1700 Fribourg

Service de l'Environnement (SEn)
Impasse de la Colline 4
1762 Givisiez

CPPF (GO)
Route de l'Industrie 71
1791 Courtaman

CPPF-SOR (BO-PP-CA)
Rue Frédéric-Chaillet 8
1700 Fribourg

CPTB (TE)
Rue de l'Hôpital 15
1700 Fribourg

CP Métal (ME)
Rue Frédéric-Chaillet 8
1700 Fribourg

CP Electricité (EL)
Route du Petit-Moncor 1
1752 Villars-sur-Glâne

CPPI (PI)
Rue Frédéric-Chaillet 8
1700 Fribourg

CPPFN (NE)
Route du Petit-Moncor 1
1752 Villars-sur-Glâne



**Inspectorat chantiers Fribourg
Baustelleninspektorat Freiburg**

Secrétariat
Route des Fluides 5
1762 Givisiez
026 460 84 90
secretariat@ins-fr.ch

Dénonciation
026 460 84 99
denonciation@ins-fr.ch
www.ins-fr.ch